

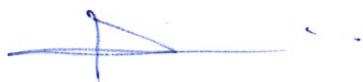
AVIS DE PUBLICATION

En vertu de l'article 1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal de Blegny informe la population que **les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2020** ont été votées par le Conseil communal en séance publique du 28 mai 2020 et peuvent être consultées à l'Administration communale à partir de ce jour, aux heures habituelles d'ouvertures des bureaux.

Fait à Blegny, le 2 JUIN 2020

PAR LE COLLEGE

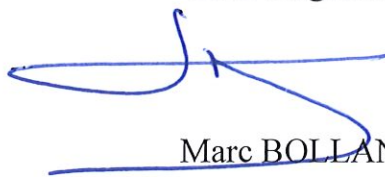
La Directrice générale ff,



Amélie SCHELINGS



Le Bourgmestre,



Marc BOLLAND